



Quel compte SIA pour quel détenteur ?

CHASSEURS

Principe :

Toute personne ayant le permis de chasser doit créer un compte chasseur, même si elle ne chasse plus depuis très longtemps.

Je suis chasseur avec ou sans validation = COMPTE CHASSEUR

> Si je détiens des armes déjà déclarées, je crée un compte chasseur. Mes armes connues dans AGRIPPA remontent automatiquement

> Si je détiens aussi des armes jamais déclarées, je crée un compte chasseur (si je n'en ai pas déjà un) et j'ajoute des armes héritées trouvées depuis mon râtelier numérique.

TIREURS

Principe :

Les licenciés des fédérations de Tir, Ball-Trap et ski ne doivent pas créer de compte détenteur d'une arme héritée ou trouvée.

Je suis licencié à la fédération française de tir ou de ball-trap = PAS DE COMPTE (déclaration par voie papier) > Les licenciés pourront créer un compte lors de l'ouverture du compte Licenciés en 2023 et y ajouteront les armes qui n'apparaîtraient dans leur râtelier.

A ce stade, je ne crée surtout pas de compte et je passe par la déclaration standard d'armes. La création d'un compte détenteur d'armes héritées / trouvées bloquerait la possibilité pour les tireurs d'acquérir de nouvelles armes toutes catégories confondues.

DÉTENTEUR D'ARMES HÉRITÉES / TROUVÉES

J'ai acheté une arme sans aucun titre et je souhaite régulariser mon arme = COMPTE DÉTENTEUR D'ARMES HÉRITÉES TROUVÉES.

Je crée un compte SIA détenteurs d'armes héritées/trouvées et j'ajoute cette arme depuis mon râtelier numérique. Ce compte ne me permet pas d'acquérir des armes et munitions.

J'ai trouvé ou hérité d'une arme = COMPTE DÉTENTEUR D'ARMES HÉRITÉES TROUVÉES

Je crée un compte SIA détenteurs d'armes héritées trouvées et j'ajoute des armes héritées trouvées depuis mon râtelier numérique. Ce compte ne me permet pas d'acquérir des armes et munitions.